Assemblée Générale Vendredi 3 novembre 2023

D'abord merci à tous de votre présence, aucuns élus invité présent.

Rapport moral 2023 :

29 licenciés dont 4 féminines et 5 membres

L'effectif reste stable

Cette année a été une année noire pour notre département après le décès de J Louis Bruel président du club de Marvejols en avril, en juillet le Codep a eu la douleur de perdre son président Alain Granier natif de St Chély et toujours barraband dans le cœur, il s'est tué pendant la reconnaissance du parcours de la Tamburlini (rando du club de Mende)

Encore un accident à signaler cette saison, Gérard dit Gégé dans la même descente que Alain fracture de la main, plaies visage et jambes le casque explosé (plus qu'indispensable) restez toujours vigilant, respect du code de la route, la cohabitation avec les automobilistes et toujours difficile

- O Nous avons organisé 3 réunions janvier, mai et juillet
- o Les sorties hebdomadaires toujours aussi sporadiques : en moyenne 3 à 4 participants
- o Pensez à signaler vos sorties sur WhatsApp (groupe Cyclo Haute Lozère)
- O Début mai séjour à Platja d'Aro : 25 participants dont 15 cyclistes.
- o Participation aux randos du calendrier du Codep (Christian fera le détail)
- Organisation de la rando "les Gorges de la Truyère" du 14 juillet très belle participation une centaine de participants (98) sur les 2 parcours proposés satisfaction générale et 65 repas (paella servie par le restaurant du Centre de St Alban)

Merci à tous les bénévoles (15 environ) du club pour le fléchage, l'accueil, le ravito, toute l'intendance.

- o Rando M Agnès le 4 aout à St Privat du Fau (super rando organisée de main de maitres par Agnès et Christian)
- o Participé à l'opération "octobre rose" au profit de la ligue contre le cancer.
- Le 1er samedi d'octobre grâce à une excellente météo nous avons eu 36 participants montant des dons 320€
- Vélo école primaire 3 licenciés du club Alain, J Paul et moi-même sommes là pour encadrer les enfants avec leur professeur : début 2023 à partir du printemps tous les lundis APM et, en fin d'année tous les vendredis APM
- L'AG du Codep est fixée le 17 novembre à 18 h, salle de la Goutelle -Mascoussel- à Marvejols

- o Pour clôturer ce chapitre j'ai demandé à <u>Gilles responsable sécurité du club</u> de nous apporter quelques infos ou rappels sur nos droits et devoirs sur la route.
 - ⇒ L'accidentologie à vélo :
 - ⇒ L'importante progression de la pratique génère un nombre important d'accidents et de décès chez les cyclistes. Depuis 2019 le chiffre des morts à vélo a bondi. En 2022, selon les statistiques, il y a eu 245 décès de cyclistes, contre 187 en 2019.En 2010 il y en avait 98 de moins.
 - ⇒ Plus encore qu'en voiture, les hommes sont nettement plus touchés par les accidents mortels à vélo :87 % des tués sont des hommes (213 sur 245 en 2022). Près de 50 % ne portaient pas de casque, signe qu'il ne faut pas sous-estimer cet accessoire qui est la seule protection et qui a mon sens devrait être obligatoire. Porter un casque réduit de 70 % la gravité des blessures à la tête.
 - ⇒ L'Age semble un facteur de risque important : 64 % des cyclistes tués sur leur vélo avaient plus de 55 ans. À vélo électrique, 67 % de tués avaient plus de 75 ans. Les décès surviennent essentiellement lors de sortie loisir, beaucoup moins sur le trajet aller-retour travail.
 - ⇒ Que dit la loi concernant la circulation d'un groupe de cyclistes
 - ⇒ Rouler a deux de front est légalement autoriser, mais sous certaines conditions :
 - ⇒ Ne pas gêner outre mesure la fluidité du trafic.
 - ⇒ L'obligation de se tenir le plus à droite possible de la chaussée.
 - ⇒ En zones dangereuses, routes étroites ou tronçons sans visibilité les cyclistes doivent obligatoirement se positionner l'un derrière l'autre en file indienne.
 - ⇒ Obligation de rouler en simple file la nuit.
 - ⇒ Obligation de se mettre en simple file lorsqu'un véhicule dépasse ou manifeste son intention de le faire.
 - ⇒ Il est vivement conseillé de porter des vêtements de couleur, voir réfléchissants pour être vu par les automobilistes, ainsi qu'un feu clignotant a l'arrière du vélo.
 - ⇒ Ceci dit, le fait que de rouler à deux de front soit légalement possible n'est pas en soi une raison pour le faire systématiquement. Il faut être en mesure d'appréhender chaque situation, être responsable et faire preuve de bon sens.
 - ⇒ Ajoutons aussi que lorsqu'un peloton de cyclistes comporte plus d'une dizaine de personnes, il est vivement conseillé de scinder le groupe en deux, cela pour permettre a un véhicule de doubler et de se rabattre en toute sécurité.
 - ⇒ Une précision concernant le dépassement d'un cycliste par un automobiliste, celui-ci est autoriser à chevaucher la ligne continue (Code de la route 2015) et non de la franchir ce qui serait une infraction au code de la route, permettant ainsi de respecter la distance de sécurité qui est de 1,50 m hors agglomération et 1,00 en agglomération.
 - ⇒ Concernant la signalisation dédiée aux cyclistes : il faut différencier pistes cyclables et bandes cyclables.
 - ⇒ Pistes cyclables : panneau circulaire à fond bleu (obligatoire lorsqu'elle existe et vitesse limitée à 30km/h)
 - ⇒ Bande cyclable : panneau carré à fond bleu (conseillée)
 - ⇒ Il est impératif de respecter le code de la route toute infraction est passible d'une amende forfaitaire.
 - ⇒ En conclusion, soyez prudent et respectueux sur un vélo on est très vulnérable il en va de votre sécurité voir de votre vie.

Rapport sportif 2023: Christian est l'interlocuteur du "Challenge Codep".

Cette année 3 randos ont été annulé cause météo ou décès

Participation très faible (parfois météo incertaine)

Classement challenge Codep récompense du club

- 1er André Durand
- 2ème ex éco M. Agnès Grard, et Didier Berthuit

Rapport financier présenté par Christian

Solde positif pour la saison +562,41€ Bilan trésorerie +4992.11€

Projet 2024

- Sorties calendrier Codep (à venir) (inscription payée par le club)
- Sorties hebdomadaires mardi, jeudi, samedi : passer systématiquement devant chez Jeff à 13h30 ou rdv avec appli "WhatsApp"
- Séjour Espagne Rosas du 11 au 18 mai hôtel **** Méditerranéo 10 chambres en pré réservation 73€/personne/nuit/PC (participation du club env. 50€)
- Rando "les Gorges de la Truyère" le 14 juillet
- Rando Agnès en aout
- Sortie à la journée faut définir une date impérativement
- Séjour Codep 7 au 9 septembre organisé par le club de Mende à Annecy (participation du club 30€)
- Licences 2024 : petit changement à partir de cette année (présenté par Rolland secrétaire) Plus de certificat médical : questionnaire santé, licence petit braquet montant 76€ (dont 24,50€ cotisation club)
- Le club vous propose cette année des coupe-vent 55€ (participation du club 20€)

Budjet prévisionnel

-600€ participation financière du club au coupe-vent

Comme chaque année le club paie l'inscription aux sorties du calendrier Codep, 30€ pour le séjour Codep, 50€ pour le séjour Espagne (maxi 500€)

<u>Petit rappel : l'année prochaine démission du bureau</u> : déjà penser à constituer une nouvelle équipe

Hervé se propose comme trésorier adjoint

Questions diverses:

- <u>Licences (imprimé à remplir recto verso et encaissement cotisation)</u>
- <u>Coupe-vent</u> à voir, essayer et commander (*aux couleurs du club*) modèle pour essayer la taille.

Merci encore à tous les sponsors, merci aux élus qui nous soutiennent tout le long de l'année : subvention, mise à disposition d'installations, merci aux bénévoles du club qui aident au manifestation (rando du club)

Fin de la séance